

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.106

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	18	Pour :	18
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 13 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Francis MUSARD pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé :

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022.35 en date du 5 avril 2022 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Tarification	DEC 20.2023	25/07/2023	Tarification pour la sortie cultur'bus du 7 octobre 2023 (Théâtre de la cité)	Tarif normal : 16€ Tarif réduit : 12€
	DEC 21.2023	25/07/2023	Tarification pour les sorties cultur'bus du 16 décembre 2023 et du 21 janvier 2024 (orchestre du Capitole)	Tarif normal : 15,50€ /18€ Tarif réduit : 5€
	DEC 22.2023	02/08/2023	Participation financière à compter de la 3 ^{ème} personne d'une même association pour l'apéritif des présidents d'associations	15€
Louage de chose	DEC 19.2023	24/07/2023	Mise à disposition du Conseil départemental d'une partie des locaux du relais petite enfance du 1 ^{er} juillet 2023 au 31 juillet 2024	A titre gracieux
	DEC 23.2023	04/08/2023	Convention d'occupation précaire avec M. D. pour les locaux à usage d'habitation situés 197 route de Fronton du 1 ^{er} septembre 2023 au 31 août 2024	810 € CC/mois
Recours à un professionnel du droit	DEC 18.2023	11/07/2023	Recours au cabinet d'avocats BOUYSSOU pour la mission de conseil et d'assistance dans le cadre du contentieux avec VEOLIA ENERGIE FRANCE	Convention d'honoraire (base taux horaire 230€ HT)
Demande de subvention	DEC 24.2023	17/08/2023	Demande de subvention auprès de la Région pour le nouveau groupe scolaire Rosa Bonheur	Taux le plus large possible (coût 12M€ HT)

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement